

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION, 56E & 57E SÉANCES PLÉNIÈRES - MATIN & APRÈS-MIDI

Assemblée générale: examen d'un rapport inédit sur la nouvelle stratégie de l'ONU contre le choléra en Haïti et effritement du consensus sur l'action humanitaire

L'Assemblée générale a examiné aujourd'hui un [rapport inédit](#) du Secrétaire général sur sa « nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti », une initiative lancée en 2016 pour mettre un terme à l'épidémie et créer un dispositif d'aide matérielle et financière aux Haïtiens les plus touchés. Sur fond de remise en cause par la Syrie et le Soudan du consensus traditionnel, l'Assemblée a aussi adopté cinq résolutions sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, dont une proclame le 26 avril, Journée internationale de commémoration de la catastrophe de Tchernobyl.

Pour la première fois depuis le lancement, le 19 août, de la nouvelle stratégie de l'ONU pour lutter contre le choléra en Haïti, l'Assemblée a examiné, en séance plénière, le rapport du Secrétaire général qui détaille les deux principaux volets de cette stratégie: « intensifier considérablement » les initiatives afin de venir définitivement à bout du choléra; et mettre au point un dispositif d'aide matérielle et financière en faveur des Haïtiens les plus touchés par le choléra, qui a affecté près de 800 000 personnes depuis octobre 2010 et pourrait avoir causé plus de 9 000 décès. Souhaitant « présenter une solution à son successeur et non lui laisser un problème en suspens », M. Ban Ki-moon dit avoir lancé sa nouvelle stratégie comme « un acte de bonne foi et un effort sincère visant à démontrer concrètement à quel point les souffrances endurées par les Haïtiens à la suite de l'épidémie de choléra suscitent de profonds regrets ».

L'Assemblée a par ailleurs adopté sans vote sa [résolution omnibus](#) sur le « renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ». Présentant la résolution, le représentant de la Suède a indiqué que cette édition 2016 met l'accent sur trois aspects innovants par rapport aux années précédentes: la reconnaissance de la situation difficile des plus de 65 millions de personnes déplacées par les conflits et les catastrophes naturelles; la volonté de renforcer le cadre de riposte face aux violences sexuelles et sexistes en situation de catastrophe humanitaire; et la prise en compte des problématiques homme-femme à tous les niveaux. De plus, a-t-il dit, le texte ouvre la voie à une réforme du financement de l'aide humanitaire, avec le « Grand Compromis » décidé au tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu à Istanbul, les 23 et 24 mai 2016.

La déléguée de l'Australie a estimé que les réformes introduites s'apparentent davantage à du « bricolage » qu'à l'« action transformatrice » attendue par tous. Ce qu'il nous faut, c'est une approche globale pour une paix durable, à savoir la solution aux causes sous-jacentes des conflits pour réduire les besoins humanitaires.

Tout en saluant l'adoption du texte, la représentante des États-Unis a reproché à la Syrie d'avoir fait voler en éclat l'esprit de compromis qui a « toujours prévalu » jusqu'ici lors des négociations annuelles sur ce texte, alors même que le pays « bafoue continuellement le droit international humanitaire ».

Son homologue de la Nouvelle-Zélande a également regretté « la politisation des négociations » et les tactiques de négociation « peu constructives » employées par un petit nombre d'États, allant de la « procédure du silence » à l'imposition de concessions. Le consensus est certes important, a prévenu la représentante, mais nous payons un prix de plus en plus fort pour ces concessions. Le délégué syrien a expliqué que c'est le fait que la Turquie ait nié à son pays le droit de participer au Sommet sur l'action humanitaire qui l'a conduit à s'opposer à toute mention du Sommet dans la résolution.

Le consensus humanitaire a également été remis en cause lors de l'adoption sans vote de la [résolution](#) sur la « sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ». Le texte a en effet été adopté après le rejet, par des votes séparés, de deux amendements introduits par la délégation du Soudan qui s'est opposée à toute mention de la Cour pénale internationale.

En présentant la résolution, le représentant de la Slovaquie a rappelé qu'en 2015, 109 travailleurs humanitaires ont été tués, 110 blessés et 68 enlevés dans l'exercice de leur mission. Si ces chiffres sont relativement moins élevés qu'en 2013, année record en la matière, ils restent à un niveau inacceptable, a-t-il souligné, appelant à reconnaître les menaces diverses et plurielles auxquelles font face les personnels humanitaires.

Le délégué slovaque a en outre présenté une autre [résolution](#) sur « l'assistance au peuple palestinien », adoptée sans vote, qui réaffirme le souhait de la communauté internationale de venir en aide au peuple palestinien.

L'Assemblée a également adopté par consensus une [résolution](#)***** sur les « conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl », dans laquelle elle proclame le 26 avril « Journée internationale de commémoration de la catastrophe de Tchernobyl », à compter de 2017. Présentant la résolution, le représentant du Bélarus a souligné la nécessité de poursuivre la surveillance environnementale et sanitaire des régions et communautés touchées par cette catastrophe nucléaire, survenue en avril 1986.

Par consensus également, l'Assemblée a adopté une [résolution](#) sur la « coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles ». Le représentant du Groupe des 77 et de la Chine l'a présentée en indiquant que de nouveaux éléments y ont été ajoutés cette année, en particulier la recherche d'un meilleur soutien au renforcement des capacités et de la résilience des États et des communautés touchés ainsi que la mise en œuvre accélérée du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

En fin de séance, l'Assemblée a autorisé le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement à se réunir au Siège de l'ONU, à New York, du 12 au 15 décembre 2016, à condition que ses travaux n'empiètent pas sur les siens et celui de ses grandes commissions.

L'Assemblée reprendra ses travaux vendredi 9 décembre 2016 à partir de 10 heures, sur le thème de la prévention des conflits armés.

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE: ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS ET À CERTAINES RÉGIONS

Pour l'examen de cette question, l'Assemblée générale était saisie des Rapports du Secrétaire général sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire ([A/71/395](#)); le renforcement et la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ([A/71/82](#)); la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles ([A/71/329](#)); le Fonds central pour les interventions d'urgence ([A/71/336](#)); les résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire ([A/71/353](#)); l'assistance au peuple palestinien (A/71/87-E/2016/67); et l'action internationale pour étudier et atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (A/71/411).

L'Assemblée a aussi été saisie de **la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti** présentée par le Secrétaire général ([A/71/620](#)).

L'épidémie de choléra a éclaté en octobre 2010, neuf mois seulement après le tremblement de terre. Elle a jusqu'ici touché près de 800 000 personnes et pourrait avoir causé plus de 9 000 décès. Si, depuis le pic de la maladie en 2011, son incidence a été réduite d'environ 90%, elle continue de faire payer un lourd tribut à la population haïtienne en termes de vies humaines; Haïti comptant toujours le nombre le plus élevé de cas de choléra dans le monde.

« L'épidémie est venue entacher la réputation de l'Organisation », avoue le Secrétaire. En 2013, les quatre experts qu'il avait nommés avaient déclaré, dans une revue scientifique, que la source exacte à partir de laquelle le choléra a été introduit en Haïti ne pourra jamais être déterminée avec une certitude absolue, mais que la prépondérance des preuves et le poids des indices portent à conclure que des membres du personnel liés aux locaux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à Mirebalais en étaient la source la plus probable.

Souhaitant « présenter une solution à son successeur et non lui laisser un problème en suspens », le Secrétaire général a lancé sa nouvelle stratégie le 19 août 2016 comme « un acte de bonne foi et un effort sincère visant à démontrer concrètement à quel point les souffrances endurées par les Haïtiens à la suite de l'épidémie de choléra suscitent de profonds regrets ».

La stratégie est axée sur deux volets. Le premier vise à s'attaquer aux enjeux à long terme que sont les systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé, en plus d'assurer un bien meilleur accès aux soins et aux traitements. Le Secrétaire général indique par exemple qu'on s'attache actuellement à créer d'ici au début de 2017 un consortium multipartite dont l'objectif sera d'assurer à l'ensemble des Haïtiens un accès total à l'eau et à l'assainissement, avec la participation de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et d'autres dirigeants des secteurs public et privé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le consortium public-privé s'engagera à investir dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et à avoir recours à un financement novateur sur une période de 10 à 15 ans et privilégiera la prise en charge de ce secteur par les Haïtiens.

Le second volet consiste à mettre au point un dispositif d'aide matérielle et financière en faveur des Haïtiens les plus directement touchés par le choléra, privilégiant les victimes, ainsi que leur famille et leurs communautés. Les personnes et les communautés touchées participeront à l'élaboration de ce dispositif. « Cet exercice sera inévitablement imparfait et émaillé de difficultés

morales et pratiques », prévient le Secrétaire général, en ajoutant qu'« à travers ce dispositif, l'Organisation fait part de ses regrets de manière concrète et sincère face à ce nouveau coup dur subi par la population, laquelle a déjà souffert plus qu'elle ne devrait jamais avoir à endurer ». « Le peuple haïtien, poursuit le Secrétaire général, mérite cette expression tangible de notre respect et de notre solidarité ainsi que de notre regret et le soutien réel qui en découle » et « l'Organisation doit saisir l'occasion qui lui est offerte pour faire face à cette tragédie qui a également terni sa réputation et sa mission globale ».

À ce jour, des consultations préliminaires ont été organisées à New York et en Haïti avec l'équipe de pays des Nations Unies, des experts onusiens et non onusiens, des groupes et réseaux de défense et de promotion des droits de l'homme, des ONG, les *Centers for Disease Control and Prevention* des États-Unis, le Gouvernement haïtien et d'autres États Membres. Des informations ont en outre été recueillies concernant les effets du choléra, les systèmes mis en place pour enregistrer les infections et les décès, ainsi que les registres et les données potentiellement disponibles afin d'examiner et d'évaluer la faisabilité des différents éléments du dispositif. S'agissant de la démarche axée sur les personnes, il a été envisagé, indique le Secrétaire général, de verser de l'argent aux familles des personnes mortes du choléra. Si cette démarche était adoptée, le paiement ou le virement d'espèces pourrait se présenter sous la forme d'un montant forfaitaire par décès, qui serait identique pour chaque foyer quelle que soit sa taille.

Le Secrétaire général a chargé le docteur David Nabarro de diriger la nouvelle stratégie de l'ONU et a confié la supervision du second volet à M. Ross Mountain.

Il précise que le travail reposera d'abord sur le principe selon lequel « tous ceux qui sont engagés dans cette action doivent exercer beaucoup de prudence pour éviter que le peuple haïtien, qui n'a déjà que trop souffert, n'en pâtisse davantage ». Deuxièmement, six préceptes fondamentaux sous-tendent la mise en œuvre par l'ONU de la nouvelle stratégie: agir aussi vite que possible; consulter les autorités haïtiennes, les citoyens et les collectivités au sujet de l'élaboration du dispositif d'aide matérielle et financière; s'engager en faveur de l'impartialité, de la non-discrimination, de l'équité et de la transparence et veiller au respect de ces principes; assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes; placer les victimes au centre de l'action et répondre à leurs besoins et à leurs préoccupations; et renforcer le rôle directeur du Gouvernement dans la réaction face au choléra et dans son élimination.

La nouvelle stratégie reflétera également de manière plus générale les principes de base du financement des projets, notamment: efficacité, efficience et possibilité concrète de mise en œuvre; respect de l'obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds; et viabilité des mesures prises dans le cadre de la nouvelle stratégie. Troisièmement, il y aura lieu d'assurer la coordination entre les premier et second volets et avec d'autres programmes des Nations Unies et programmes d'aide humanitaire et de développement.

À cet égard, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti a été créé en tant que mécanisme d'intervention rapide, souple et responsable, destiné à appuyer la coordination de la lutte contre la maladie menée par le système des Nations Unies et ses partenaires, en répondant à la fois aux besoins immédiats et aux besoins à long terme, l'objectif final étant d'éliminer le choléra du pays et de rendre les Haïtiens plus résilients. Le Fonds est habilité à recevoir les donations des gouvernements, des ONG et des donateurs privés, et d'allouer des fonds aux acteurs locaux comme aux organismes des Nations Unies et aux ONG internationales, conformément aux principes de transparence et de contrôle applicables en matière financière. Le Gouvernement haïtien, par l'intermédiaire de son Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, sera associé en tant qu'observateur au Comité consultatif chargé d'appuyer le Fonds.

Déclarations

M. PETER THOMSON (Fidji), Président de l'Assemblée générale, a rappelé que cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la résolution sur le « renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ». Son adoption fut une évolution « historique pour l'ONU » puisque le texte a créé les principes directeurs de coordination de l'aide humanitaire et mis en place l'architecture humanitaire de l'Organisation.

Ce moment de commémoration intervient, malheureusement, à une époque où les urgences et les besoins se multiplient, a regretté le Président. Les conflits en cours et les effets dévastateurs du changement climatique, les conditions météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles se mêlent et font souffrir des millions de gens. Les pertes en vies humaines, en habitat, en infrastructures, en moyens de subsistance et en sécurité alimentaire ont des effets dévastateurs.

Actuellement dans le monde, 128,6 millions de personnes sont touchées par les conflits, la violence et les catastrophes et plus de 93 millions d'entre elles ont besoin de protection et d'aide humanitaire. L'ONU et ses partenaires ont lancé le plus important appel de l'histoire pour le financement humanitaire et cherchent à mobiliser une somme de 22,2 milliards de dollars en 2017. « J'appelle les États Membres à répondre à cet appel. »

Nous devons nous efforcer de trouver de nouveaux chemins pour une paix durable, résoudre les conflits, lutter contre le changement climatique, mieux gérer les flux de migrants et de réfugiés, et répondre aux besoins humanitaires croissants. Dans ce contexte, il est important que la communauté internationale s'engage dans une planification pluriannuelle, renforce la coordination entre l'ONU et les autres acteurs humanitaires sur le terrain, et fasse un meilleur usage de tous les outils et les ressources disponibles.

L'élément fondamental est de reconnaître les liens entre développement durable, paix et sécurité, droits de l'homme et action humanitaire, et de trouver de nouveaux chemins pour consolider ces liens et élaborer des solutions. À cette fin, le Président a dit son intention de réunir un dialogue de haut niveau intitulé « consolider la paix durable pour tous: synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'appui à la paix », le 24 janvier 2017.

La mise en œuvre du Programme 2030, de l'Accord de Paris sur le climat, et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe doivent bien sûr être la priorité. Dans le même temps, la nouvelle Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants et les engagements pris au Sommet mondial de l'aide humanitaire doivent être vus comme complémentaires aux objectifs de développement durable, et mis en œuvre sans délai.

Des solutions à long terme sont nécessaires pour casser les cycles des crises récurrentes et des conflits dans lesquels le monde est piégé. Si les objectifs de développement durable sont mis en œuvre rapidement et effectivement, ils éradiqueront l'extrême pauvreté, renforceront l'égalité des sexes et protégeront l'environnement naturel. Leur mise en œuvre répondra aux besoins humanitaires comme elle consolidera des sociétés pacifiques et inclusives et combattrà le changement climatique.

À l'heure actuelle, plus de 65 millions de personnes ont été forcées de fuir les conflits armés et la persécution. Les attaques délibérées contre les civils, les écoles et les hôpitaux et le personnel humanitaire et médical continuent en violation flagrante des droits de l'homme et du droit international humanitaire. « Je condamne fermement ces actions. Des solutions politiques pour mettre fin à ces crises doivent être trouvées de manière urgente. Nous devons également renforcer notre action pour relever le défi du changement climatique », a insisté le Président.

La science du climat est sans équivoque. Nous sommes actuellement sur la voie d'une augmentation de 3 à 4 degrés de la température et l'impact délétère de cette réalité sape la capacité de tous les pays à réaliser le développement durable. Les conséquences pour l'humanité seront catastrophiques si la trajectoire actuelle n'est pas radicalement modifiée.

Le changement climatique augmente la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles, y compris la sécheresse, les cyclones, les inondations et leurs conséquences dévastatrices. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, y sont très vulnérables. En 2015, 19,2 millions de personnes ont été déplacées par les catastrophes associées aux risques naturels. Pour le dire simplement, « la lutte contre le changement climatique est une obligation humanitaire ».

C'est en travaillant ensemble que nous serons en mesure d'améliorer les réponses humanitaires, en réduire les causes sous-jacentes, bâtir la résilience, et faire en sorte que les acquis du développement touchent les plus vulnérables, à savoir les millions de personnes qui comptent sur nous pour l'aide humanitaire. La responsabilité collective et l'action sont nécessaires. Je compte sur vous tous pour soutenir ces efforts, a conclu le Président.

M. VLADIMIR PUCHKOV, Ministre de la défense, des situations d'urgence et de l'aide humanitaire de la Fédération de Russie, a souligné le rôle croissant de son pays dans le système international de secours d'urgence alors que l'humanité est confrontée à de nouveaux défis. Les catastrophes sont de plus en plus fréquentes, l'urbanisation croissante intensifie les risques et le bien-être des populations est compromis dans de nombreuses zones du globe, a-t-il observé, notant que les technologies numériques ajoutent des menaces supplémentaires, tout comme la propagation de l'extrémisme et du terrorisme. L'expérience, a-t-il dit, montre que même les pays développés ont du mal à faire face aux répercussions de ces catastrophes sans l'aide des autres.

Dans ce contexte, a indiqué le Ministre, la Fédération de Russie est disposée à améliorer ses relations avec les autres États dans le cadre d'un partenariat fondé sur la solidarité, conformément aux normes du droit international et sous l'égide des Nations Unies. Cela renforcera le bon voisinage et les capacités de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

En tant que Ministre de la défense civile et de l'aide humanitaire, il a précisé que ses services s'employaient à améliorer la sécurité des populations aux niveaux local, régional et national. La Fédération de Russie a des capacités importantes pour, par exemple, lutter contre les incendies. Elle est en mesure de dépêcher des équipes dans tout le territoire national et à l'étranger pour répondre à toute situation d'urgence. La Fédération de Russie a aussi des normes très élevées en matière de sauvetage, conformément aux exigences du Groupe consultatif des Nations Unies, a-t-il poursuivi, indiquant que son Ministère est venu en aide cette année à 19 États dans le monde, dans une quarantaine d'interventions.

Rappelant que la Fédération de Russie a contribué à hauteur de 50 millions de dollars aux différentes agences humanitaires de l'ONU, le Ministre a soutenu la résolution sur les conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl. Il a rappelé qu'en septembre 2015, devant l'Assemblée générale, le Président Vladimir Poutine avait insisté sur la nécessité d'apporter une aide internationale aux pays qui se trouvent dans des situations difficiles. Mais, a prévenu le Ministre, l'aide ne doit pas être imposée. La Fédération de Russie est prête à renforcer le système international sur la base des principes clairs d'impartialité, de neutralité et de respect de la souveraineté des États. Dans ce contexte, le Ministre a estimé que le Cadre de Sendai constitue un socle essentiel pour la coordination de l'aide humanitaire en cas de catastrophe.

Il a conclu son propos en jugeant nécessaire de réduire la part administrative de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, laquelle part fait que les donateurs n'aident pas les populations dans le besoin mais bien les organisations caritatives et humanitaires, dont le nombre ne cesse d'augmenter, a-t-il déploré, constatant que, de fait, les dépenses liées à l'« aide concrète » n'ont pas augmenté.

M. EDUARDO FERNÁNDEZ-ZINCKE, de l'Union européenne, a souligné qu'aujourd'hui les souffrances humaines ont atteint une ampleur sans précédent dans l'histoire de l'Organisation. En effet, a-t-il précisé, à l'heure actuelle, près de 130 millions de personnes dans le monde dépendent de l'aide humanitaire, en raison des conflits et catastrophes naturelles, et environ 65 millions de personnes ont quitté leur foyer pour échapper à la violence et aux persécutions.

Dans les situations de conflit, qui affectent des millions de personnes dans le monde, le représentant a noté que le droit international humanitaire est de moins en moins respecté par les parties, qui n'hésitent pas à s'attaquer à des hôpitaux, au personnel de santé et au personnel humanitaire. Quant aux catastrophes naturelles, a-t-il poursuivi, elles engendrent des pertes en vies humaines et économiques de plus en plus importantes, alors que 26,4 millions de personnes en moyenne sont déplacées chaque année depuis 2008 par ces catastrophes. De plus, le représentant a indiqué que les crises humanitaires ont tendance désormais à se prolonger dans le temps.

Parallèlement, il a constaté que le fossé entre les ressources disponibles et les besoins humanitaires ne cesse de se creuser. En dépit des 25 milliards de dollars aujourd'hui alloués à l'aide humanitaire d'urgence, le représentant a estimé le déficit à 15 milliards de dollars.

Il a aussi lancé un appel contre la politisation et l'instrumentalisation de l'aide humanitaire, qui ne peuvent se substituer à des solutions politiques. Il a aussi appelé à faire de la lutte contre l'impunité une priorité internationale, en particulier dans les cas de violations graves du droit international humanitaire. Ces dernières, a-t-il déploré, empêchent l'accès aux personnes vulnérables et remettent en cause le principe même de l'aide humanitaire. Le représentant a ainsi appelé toutes les parties impliquées dans des conflits à respecter le droit international humanitaire. Il a exhorté les États concernés à mener des enquêtes sur les violations de ce droit, en faisant appel au besoin à la Cour pénale internationale (CPI).

En outre, le délégué de l'Union européenne a appelé les États Membres à faire en sorte que l'action humanitaire se concentre sur les plus vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les personnes handicapées. L'aide humanitaire doit aussi devenir plus efficace, a-t-il dit, non pas pour économiser de l'argent mais pour sauver des vies plus efficacement et dans la dignité.

« Les bailleurs de fonds ne doivent pas donner plus, mais donner mieux, en se montrant plus flexibles », a ainsi demandé le représentant, appelant de ses vœux un financement plus prévisible, avec moins d'obstacles administratifs au versement des fonds. Il a également appelé les organisations chargées d'octroyer l'aide à faire preuve de plus de transparence dans leur gestion et à respecter les bonnes pratiques pour une gestion responsable des coûts.

Les programmes d'aide humanitaire et de développement doivent en outre être mieux coordonnés, a poursuivi le représentant, qui a par ailleurs appelé à accroître les investissements pour renforcer la prévention, l'efficacité de la réponse et la résilience des populations face aux risques de catastrophe naturelle.

L'Union européenne demeure une des régions les plus solidaires au monde, a enfin souligné le représentant, ajoutant que cette solidarité est actuellement mise à l'épreuve avec la crise des

migrants et des réfugiés. Il a toutefois indiqué que les pays d'Europe ont réagi en augmentant leur niveau d'aide humanitaire et de protection des réfugiés.

Présentant une motion d'ordre, M. STAVROS CHRISTODOULIDIS (GRÈCE) a rappelé au Ministre russe qu'en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et dans l'attente des résultats des négociations, l'ex-République yougoslave de Macédoine est le nom officiel de l'ancien État de l'ex-Yougoslavie.

Au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), M. DATO ABDUL GHAFAR ISMAIL (Brunéi Darussalam) a rappelé l'adoption récente de « One ASEAN, ONE Response » qui est un document sur la réponse unifiée des pays de l'Association aux catastrophes dans la région et au-delà. Depuis l'établissement, en 2006, des relations de partenariat entre l'ASEAN et l'ONU, les deux organisations ont travaillé ensemble sur un large éventail de questions y compris l'aide humanitaire, comme en témoigne le Plan d'action de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et les Nations Unies pour la période 2016-2020 qui vient d'être adopté.

L'ASEAN a aussi activement aligné ses efforts de gestion de risques de catastrophe avec les cadres de l'ONU, y compris le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les objectifs de développement durable. Dans cet esprit, l'ASEAN s'efforce de répondre aux catastrophes et d'adopter une approche programmatique et inclusive pour institutionnaliser la résilience des populations et des communautés, investir dans l'état de préparation commune, renforcer le rôle des organisations et des réseaux régionaux et servir de point focal pour le partage des connaissances, en particulier sur les innovations.

Également au nom de la Suède, M. TANMAYA LAL (Inde) a estimé qu'il faut réfléchir aux moyens de mieux répondre aux défis humanitaires s'agissant de la mobilisation des ressources nécessaires mais aussi, pour le long terme, de la résilience de chaque pays et de sa faculté à planifier et gérer les crises. La volonté politique « historique » qui a conduit à l'adoption du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat donne l'espoir que la communauté internationale peut se mettre à la hauteur de défis de plus en plus liés et ayant des implications pour tous.

Quand les défis humanitaires sont sans précédent, l'effort visant à mobiliser les ressources doit également l'être. Personne ne peut relever seul ces immenses défis mais chacun de nous peut faire quelque chose, a dit le représentant. Il a appelé à des financements directs et prévisibles pour aider les acteurs nationaux et locaux à développer des capacités de résilience. Il a voulu que les acteurs humanitaires et ceux du développement partagent leurs analyses et leurs travaux pour assurer des résultats à long terme. Par des efforts communs, il sera possible, a dit le représentant, de faire des communautés vulnérables et dépendantes de l'aide humanitaire à court terme, des communautés viables, dynamiques et aux commandes de leur propre futur.

Le représentant a terminé en faisant le tour des actions et initiatives de l'Inde et de la Suède dans le domaine de l'aide humanitaire. L'Inde a, par exemple, accueilli la Conférence ministérielle de l'Asie sur la réduction des risques de catastrophe, laquelle a été la première des réunions de suivi du Cadre de Sendai. La Suède, quant à elle, est toujours la plus grande argentière au monde de l'aide humanitaire. Soucieuse d'un système humanitaire fondé sur les besoins et apolitique, la Suède est la plus grande contributrice au budget de base des agences humanitaires de l'ONU, délaissant le chemin des fonds extrabudgétaires et l'imposition de programmes spécifiques. Les budgets de base, a insisté le représentant, sont justement ce qui permet aux agences de répondre rapidement et efficacement aux besoins humanitaires là où ils sont, quelles que soient leur aura médiatique et leur place en première page des journaux.

La Suède, a-t-il poursuivi, préside en ce moment l'Appel à l'action sur la protection contre la violence fondée sur le sexe dans les situations d'urgence. Elle est une grande contributrice à la

réforme de l'action humanitaire et un signataire dévoué du « Grand compromis » pour une aide humanitaire « efficace, transparente et inclusive ». Le représentant a plaidé pour le renforcement de la coordination entre les mécanismes chargés de l'aide d'urgence, du relèvement et du développement à long terme. Les populations touchées par les crises humanitaires doivent être entendues, a-t-il ajouté. Elles ont le droit de nous demander des comptes et ce sont leurs priorités qui doivent orienter nos efforts humanitaires communs.

M. RIYAD H. MANSOUR, Observateur permanent de l'État de Palestine, a salué le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien, lequel fait la lumière sur la qualité et la quantité de l'aide fournie par les Nations Unies. « Nous souscrivons à la plus grande partie de ce rapport mais nous affirmons la nécessité de faire la différence entre les opérations d'aide humanitaire et celles du développement auxquelles aspirent les Palestiniens », a déclaré l'Observateur permanent.

À ses yeux, les opérations humanitaires visent à assurer un minimum vital aux populations alors que le processus de développement est un « processus cumulatif » qui vise à garantir un avenir économique stable et durable avec pour objectif une meilleure qualité de vie. Dans ce cadre, a-t-il dit, l'État de Palestine remercie les donateurs pour l'assistance fournie aux Palestiniens, « et notamment à ceux qui vivent sous l'occupation israélienne ».

L'économie palestinienne souffre de cette occupation qui dure depuis 50 ans et son développement est entravé par les obstacles imposés par Israël, qui sont autant d'entraves au Programme de développement durable à l'horizon 2030, a souligné l'Observateur permanent, notant que cette situation prive l'État de Palestine des outils monétaires et fiscaux nécessaires.

Il a par ailleurs dénoncé le blocage des passages avec la Jordanie sous contrôle israélien ainsi que la grève des douanes israéliennes, qui entraînent une baisse de 90% des exportations palestiniennes. Évoquant une estimation réalisée en 2013 par la Banque mondiale sur le coût de l'occupation israélienne, il a assuré que si les contraintes actuelles étaient levées, le PIB palestinien augmenterait de 41% et le déficit fiscal se réduirait de 60%.

L'Observateur a également indiqué que son gouvernement avait élaboré un Plan national de développement à l'horizon 2022, en conformité avec le Programme 2030. Pour pouvoir assurer son succès, il a demandé à l'ONU de prendre en compte le poids de l'occupation sur son économie, rappelant que son État a d'ores et déjà mis en place des institutions performantes et jeté les fondements d'un secteur bancaire.

Il a conclu son intervention en estimant que si la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) évaluait le coût réel de la situation que subit l'État de Palestine, « ce serait choquant et cela révélerait que tout ce que verse l'ONU n'est que la facture de l'occupation israélienne ».

Mme CAITLIN WILSON (Australie) a estimé que les réformes introduites dans l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies s'apparentent à davantage à du « bricolage » qu'à « l'action transformatrice » que l'on attend tous. Ce qu'il nous faut, a estimé la représentante, c'est une approche globale pour une paix durable, à savoir la solution aux causes sous-jacentes des conflits pour réduire les besoins humanitaires. Il faut investir dans la paix durable, la réduction des risques de catastrophe, le soutien aux personnes déplacées et aux pays d'accueil et la réponse au changement climatique. 2016 a été un « rappel douloureux » du mépris des normes et règles internationales et du prix fort que payent les civils, a-t-elle insisté.

Le déni de l'accès humanitaire, a-t-elle estimé, est une « honte » qui peut constituer un crime de guerre. Les attaques contre le personnel humanitaire et les civils, les sièges, le recours à la torture, les viols et la violence sexuelle sont des crimes qui doivent s'arrêter. L'histoire n'a cessé

de montrer combien il est difficile de prévenir la violence en l'absence de la justice. Tirons-en les leçons, a dit la représentante, en soulignant le rôle de la Cour pénale internationale. Elle a aussi parlé du potentiel de la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants, du futur pacte mondial, de l'Accord de Paris sur le climat, du Programme 2030 et du Cadre de Sendai pour aider le monde à relever les défis auxquels il est confronté. L'année prochaine, a-t-elle espéré, il faut que nous regardions 2016 comme l'année où nous avons obtenu un système humanitaire réformé, un système avec en son centre l'humanité commune et en son épine dorsale, une action substantielle et une volonté politique.

Mme ANA SILVIA RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba) a souligné que l'aide humanitaire doit être dispensée à la demande et avec l'assentiment du pays concerné, dans la mesure où c'est lui qui est principalement chargé de coordonner les actions humanitaires sur son territoire. La représentante cubaine a également rappelé que les États Membres et l'ONU ont la responsabilité de faire en sorte que l'aide humanitaire soit conforme aux « principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité ». À ce titre, elle a rejeté les motifs cachés que dissimulent parfois les nobles idéaux humanitaires.

La représentante a ainsi rejeté les « concepts ambigus » parfois utilisés pour justifier des actions contraires à la souveraineté des États et au principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Face à la multiplication des crises humanitaires dans le monde, la représentante a appelé à renforcer les programmes de transfert de ressources et de technologies vers les pays en développement pour leur permettre de mieux faire face à ces crises.

Aux yeux de la déléguée cubaine, l'assistance humanitaire en cas d'urgence doit en effet contribuer au développement durable des pays concernés. À cette fin, a-t-elle dit, l'aide humanitaire doit prendre en compte les causes profondes qui empêchent les pays concernés de faire face aux urgences humanitaires, y compris les inégalités, l'injustice de l'ordre économique international, la pauvreté, le sous-développement et le soutien extérieur à des conflits armés.

La représentante a rappelé le rôle important joué par Cuba sur le plan de l'aide humanitaire internationale. Au plan national, elle a indiqué que Cuba s'est dotée d'un certain nombre de mesures pour prévenir les risques de catastrophe. En dépit des pertes matérielles provoquées par le passage de l'ouragan Matthew, a-t-elle indiqué, aucune vie humaine n'a été perdue et le pays se relève.

La représentante a enfin appelé à mettre fin à l'injustice dont souffre le peuple palestinien, y compris en trouvant une solution juste à la situation des réfugiés palestiniens.

M. MOHAMMAD YAHYA AL-MALKI (Qatar) a observé que le monde est aujourd'hui témoin de crises prolongées et de nombreuses catastrophes naturelles. Au cours de la seule année dernière, a-t-il noté, 346 catastrophes naturelles ont été enregistrées et les victimes se sont comptées par milliers, sans parler des populations subissant les répercussions de ces sinistres. Pour le représentant, ces situations représentent une charge croissante pour le système des Nations Unies et pèsent sur la coordination de l'aide humanitaire étant donné que les ressources de l'Organisation et de ses agences sont limitées. À cet égard, a-t-il dit, le Fonds central pour les interventions d'urgence doit être salué pour les efforts qu'il déploie dans ce domaine et le Qatar appuie cet « outil fondamental » en matière d'aide humanitaire à l'échelle mondiale.

Le délégué s'est par ailleurs félicité de la tenue du premier Sommet humanitaire de l'ONU, en mai dernier à Istanbul, le qualifiant de forum important en vue de trouver des solutions durables. Rappelant que son pays a toujours collaboré avec la communauté internationale pour faire face à tous les défis qui compromettent la stabilité dans le monde, il s'est dit conscient des objectifs de développement durable et a jugé que la coopération était la seule solution pour s'assurer du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. À ce titre, il a souhaité que tout

soit fait pour remédier à la situation subie par le peuple palestinien, tout particulièrement dans la bande de Gaza, et a souligné la disponibilité de son pays pour y contribuer, à l'image des partenariats qu'il a tissés dans le monde entier pour venir en aide aux peuples en difficulté.

Mme SARAH MENDELSON (États-Unis) a regretté l'incapacité de la communauté internationale à mettre fin en 2016 aux conflits prolongés dans le monde, y compris au Yémen, dans le bassin du Lac Tchad et au Soudan du Sud. Dans ce contexte, a-t-elle affirmé, l'aide humanitaire est plus importante que jamais.

Or, la représentante a reproché à certains pays, en particulier le régime syrien, d'empêcher des milliers de personnes d'accéder à l'aide humanitaire. De telles entraves démontrent les limites des efforts humanitaires quand le droit international humanitaire n'est pas respecté, a-t-elle déploré.

La représentante a par ailleurs appelé à traduire en actes les engagements pris dans le cadre du premier Sommet humanitaire mondial, organisé cette année à Istanbul. En particulier, elle a appelé les États Membres et acteurs humanitaires à améliorer l'évaluation des besoins; à réduire les doublons; à renforcer les partenariats locaux et nationaux; et à réduire les atteintes sexuelles à l'encontre des travailleurs humanitaires. La représentante a par ailleurs appelé chaque État à protéger et venir en aide aux personnes déplacées et aux réfugiés sur son territoire, ainsi qu'à supporter également les communautés d'accueil.

S'agissant de la résolution sur le « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », la représentante a reproché à la Syrie d'avoir remis en cause l'esprit de compromis qui a toujours prévalu lors des négociations annuelles sur ce texte, alors même que le pays bafoue continuellement le droit international humanitaire.

La représentante a par ailleurs souligné que 2016 a été une année marquée par les attaques contre des convois humanitaires et des établissements de santé. Saluant la résolution sur la « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », elle a appelé les parties aux conflits à respecter le droit international humanitaire pour mettre fin à de tels agissements.

Concernant les catastrophes naturelles, la représentante a appelé la communauté internationale à travailler de concert pour renforcer la préparation des États aux risques de catastrophe naturelle. Elle a dit la disposition de son pays à coopérer encore davantage pour améliorer la prévention des risques de catastrophe, ainsi que pour augmenter l'aide humanitaire dans les situations de conflits armés. Elle a enfin appelé tous les États Membres à contribuer aux différents fonds d'aide humanitaire.

Observant que les conflits se prolongent, et que les catastrophes naturelles et les migrations forcées de populations rendent la situation humanitaire de plus en plus difficile, M. WU HAITAO (Chine) a estimé que la communauté internationale devait trouver des consensus pour y faire face. Dans cette optique, il a affirmé que le respect des normes du droit international constitue une base essentielle. Il a ainsi souhaité que, dans le cadre de l'assistance humanitaire, la Charte des Nations Unies et les droits des pays hôtes soient dûment respectés. « Il ne faut pas politiser les questions humanitaires », a-t-il résumé.

En deuxième lieu, il a jugé que pour aider les pays en développement à faire face à leurs besoins dans le domaine humanitaire, il faut prioritairement appuyer leurs efforts visant à augmenter leurs capacités. Dans ce cadre, a-t-il poursuivi, les pays développés doivent augmenter leur aide publique au développement de façon à ce que les pays en développement puissent s'engager sur la voie de la paix et du développement durable.

Notant par ailleurs que l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication a permis de développer les capacités de riposte face aux catastrophes, le représentant a plaidé pour que des transferts de technologie et de compétences se fassent en direction des pays en développement. De telles mesures permettraient, selon lui, de renforcer les capacités des pays touchés par les catastrophes.

S'agissant enfin de l'acheminement de l'aide humanitaire, il a appelé à un renforcement du système onusien et de la coordination pilotée par les États Membres. La Chine, a-t-il dit, accorde une grande importance à ces efforts, comme en atteste l'aide d'urgence qu'elle a fournie à une dizaine de pays ces dernières années. Étant elle-même frappée régulièrement par des catastrophes naturelles, elle s'emploie à renforcer ses capacités de prévention tout en construisant des synergies avec la communauté internationale, a conclu le délégué.

M. DAVID ROET (Israël) a appelé à mettre en œuvre les engagements convenus durant le premier Sommet humanitaire mondial d'Istanbul, alors que plus de 130 millions de personnes à travers le monde ont un besoin urgent d'aide humanitaire.

Le représentant a en particulier dénoncé la violence du régime syrien, selon lui responsable d'une des pires crises humanitaires de l'histoire du Moyen-Orient. Il a notamment déploré la situation alarmante dans laquelle se trouvent les habitants de la ville d'Alep, appelant la communauté internationale à une action immédiate pour leur venir en aide.

Au Yémen, le représentant a dénoncé les attaques aveugles menées par l'Arabie saoudite et les rebelles houthis soutenus par l'Iran. Ces attaques, a-t-il dit, font payer un lourd tribut à la population, dont 80% —soit 21 millions de personnes— a besoin d'une aide humanitaire.

Parallèlement, les catastrophes humanitaires ne cessent d'augmenter, a constaté M. Roet, notant que le phénomène climatique El Niño a récemment affecté plus de 60 millions de personnes; que l'insécurité alimentaire est sur le point d'atteindre des sommets en 2017; et que le passage de l'ouragan Matthew a affecté plus d'un million d'Haïtiens. Face à ces événements, le représentant a indiqué qu'Israël apporte une aide humanitaire partout où cela est nécessaire, y compris récemment aux Fidji et au Cameroun.

Par ailleurs, en dépit des attaques terroristes contre Israël et de la menace constante de tirs de roquettes qui pèse sur le pays, le représentant a affirmé qu'Israël poursuit ses efforts en vue d'améliorer la situation du peuple palestinien, aussi bien en Cisjordanie qu'à Gaza. Il a notamment indiqué que son pays, à travers sa participation au Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, a autorisé depuis 2014 le passage de plus de 6 millions de tonnes de matériaux de construction à Gaza et laissé passer 800 camions par jour à cette fin. Il a précisé qu'Israël investit actuellement des millions de dollars pour augmenter cette capacité à 1 000 camions par jour.

Toutefois, M. Roet a dénoncé les actions du Hamas, qui continue selon lui de confisquer et détourner les ressources qui devraient être allouées à la reconstruction de Gaza, en creusant des « tunnels de la terreur » et en fabriquant des roquettes. Il a reproché à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de concentrer ses critiques sur Israël, sans même mentionner le Hamas. Pour reconstruire Gaza, a estimé le représentant, il faut une tolérance zéro au terrorisme. Par ailleurs, M. Roet a indiqué qu'un accord majeur a été conclu cette année pour alléger la dette palestinienne envers le principal fournisseur d'énergie électrique israélien, *Israel Electric Corporation*. Cet accord, a-t-il salué, permettra d'assurer un apport en électricité constant aux Palestiniens et le paiement de leur future consommation d'électricité. Une telle avancée démontre les effets bénéfiques des liens bilatéraux directs entre Israël et l'Autorité palestinienne, a déclaré le représentant.

M. ABDULAZIZ S M A ALJARALLAH (Koweït) a félicité le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Stephen O'Brien, pour son action et la coordination des efforts internationaux. Le représentant a aussi affirmé le soutien de son pays aux différents projets de résolution soumis sur ce thème à l'Assemblée générale, dans la foulée du premier Sommet humanitaire qui s'est tenu en mai à Istanbul. Il s'est d'autre part réjoui que le rapport du Secrétaire général sur ce « travail collectif au service de l'humanité » souligne l'importance du Fonds central pour les interventions d'urgence, auquel le Koweït a versé un million de dollars en contribution volontaire en 2014.

Le délégué a également insisté sur la nécessité de venir en aide au « peuple palestinien frère » et permettre la reconstruction de Gaza. Soulignant l'importance qu'il y a à travailler de façon collective pour arriver à une paix juste, intégrale et durable au Moyen-Orient, il a souhaité que des décisions politiques soient prises afin de forcer Israël à respecter les résolutions internationales et permettre ainsi au peuple palestinien de jouir de ses droits légitimes, y compris le droit à un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières reconnues de 1967.

Le délégué a ajouté que son pays, grand partisan du travail collectif dans le domaine humanitaire, s'était porté au secours de pays voisins ces dernières années, sans prendre en considération les questions politiques, religieuses ou ethniques. Le montant de l'aide humanitaire fournie par le Koweït ces cinq dernières années s'élève ainsi à 2 milliards de dollars, ce qui lui a fait occuper entre 2014-2015 la tête du classement mondial des pays contributeurs s'agissant du ratio aide/revenu national, s'est-t-il enorgueilli, jugeant en conclusion que l'ONU demeure la « tribune idoine » pour répondre aux besoins internationaux et traiter des crises humanitaires.

Compte tenu des derniers développements, a dit M. ANDRIY TSYMBALIUK (Ukraine), il est nécessaire d'augmenter le financement du Fonds central pour les interventions d'urgence. S'il revient aux autorités nationales de fournir l'aide, les défis humanitaires importants montrent néanmoins que la coopération internationale est inestimable. Le délégué a ainsi appelé à un appui international renforcé et continu aux efforts de renforcement des capacités des États. Pour optimiser son efficacité, l'aide humanitaire devrait non seulement répondre aux besoins mais aussi aux facteurs qui contribuent à la vulnérabilité.

L'Ukraine fait elle-même face à des défis humanitaires énormes et « nous savons sur qui repose le blâme ». Le nombre des personnes déplacées s'approche du 1,8 million, a dit le représentant, en ajoutant que son gouvernement fait de son mieux pour coordonner la réponse institutionnelle et juridique. Des mécanismes de coordination ont été créés, une nouvelle loi sur les personnes déplacées et d'autres ont été adoptées pour faciliter l'accès à la pension, à la protection sociale, à la santé, à l'emploi et à l'éducation. Le représentant s'est félicité de l'aide humanitaire que l'ONU a apportée à son pays. Il a conclu en déclarant qu'en ce trentième anniversaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, l'Ukraine a finalisé, le 29 novembre dernier, l'installation du dôme recouvrant le sarcophage de la centrale nucléaire.

Mme CARLYN SCWALGER (Nouvelle-Zélande) a fait part de son amère déception face à l'incapacité du Conseil de sécurité d'adopter, cette semaine, une résolution qui aurait pu réduire l'intensité des combats et faciliter l'accès humanitaire aux plus de 250 000 civils piégés à Alep. Le texte présenté par l'Égypte, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande représentait, selon elle, une réponse minimale mais crédible du Conseil. Le veto opposé, lundi dernier, illustre clairement que l'action militaire l'a emportée sur la vie des enfants, des femmes et des hommes. Mais, a poursuivi la représentante, nous n'avons pas perdu espoir: la Nouvelle-Zélande poursuivra son action aussi bien au Conseil qu'à l'Assemblée pour protéger les civils syriens et trouver une solution à ce qui est devenue la catastrophe humanitaire « la plus complexe et la plus grave » de notre époque.

La représentante s'est également dite déçue de la politisation des négociations sur la résolution omnibus. Elle a pointé le doigt sur le petit nombre d'États qui se sont opposés à l'introduction d'une disposition exprimant la préoccupation de l'Assemblée générale face à l'obstruction de l'aide humanitaire par les parties au conflit. Les tactiques de négociation peu constructives ont été aussi employées, allant de la « procédure du silence » à l'imposition de concessions. Le consensus est certes important mais, a prévenu la représentante, nous payons un prix de plus en plus fort pour ces concessions. Cela est particulièrement vrai pour des questions pressantes comme l'aide humanitaire et quand le nombre des partisans est bien supérieur à celui des opposants.

La représentante a rappelé que c'est son pays, avec l'Égypte, l'Espagne, le Japon et l'Uruguay, qui ont conduit le Conseil de sécurité à adopter cette année la résolution 2286 dans laquelle le Conseil condamne, pour la première fois, les attaques contre les hôpitaux et le personnel soignant. Mais il est clair, a-t-elle avoué, que la résolution est superbement ignorée. L'absence de volonté politique est difficile à comprendre, a-t-elle dit, avant de souligner que l'expérience de la Nouvelle-Zélande au Conseil lui a appris qu'il faut investir de plus en plus de ressources dans la prévention. Arrêtons les mêmes déclarations prévisibles et entendues des milliers de fois, s'est impatientée la représentante, en expliquant que c'est la raison pour laquelle son pays a essayé d'introduire au Conseil une culture de réaction rapide et pragmatique.

D'après les estimations globales, a noté M. TARO TSUTSUMI (Japon), il faudra 22,2 milliards de dollars pour subvenir aux besoins humanitaires de 92,8 millions de personnes en 2017. Préoccupé par le déficit croissant, il a salué le « Grand Compromis » conclu lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire d'Istanbul entre les bailleurs de fonds et les organisations humanitaires et qui devrait harmoniser et simplifier les procédures de notification. En outre, il a indiqué que le Japon appuyait la mise en œuvre du pacte mondial pour les migrations à travers des projets pilotes de financement.

Compte tenu de la dimension et de la complexité sans précédent des crises humanitaires actuelles et des défis qu'elles posent en termes de développement, de paix et de sécurité, M. Tsutsumi a recommandé que l'ONU s'y attaque de façon globale et coordonnée. Le Japon a lancé des projets pilotes sur les liens entre humanitaire et développement, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans neuf pays, dont la Turquie, l'Ouganda et la Zambie, et fournit une assistance de 110 millions de dollars environ. Soulignant également l'importance du droit international humanitaire, le représentant a rappelé que le Japon avait coparrainé la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé.

M. MURAT UĞURLUOĞLU (Turquie) a tout d'abord souhaité rappeler que cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dont le cadre et les instruments gardent, selon lui, toute leur pertinence pour structurer le système de réponse humanitaire de la communauté internationale. Il a toutefois constaté qu'en dépit des efforts collectifs consentis à cette fin, le fossé entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles continue de se creuser.

Au-delà des effets destructeurs des catastrophes causées par l'homme, telles que la crise qui ravage aujourd'hui la Syrie, d'autres défis apparaissent, à commencer par les urgences sanitaires et le changement climatique, tandis que le nombre de personnes déplacées continue de croître, a souligné le représentant, ajoutant que les questions humanitaires dépassent désormais les frontières et nécessitent des réponses collectives.

À cet égard, le délégué s'est félicité du « succès » du premier Sommet humanitaire mondial organisé en mai à Istanbul. Ce Sommet était indispensable pour jeter les bases d'une transformation du système humanitaire, a-t-il affirmé, souhaitant que les questions abordées à

cette occasion fassent l'objet d'un suivi de l'ONU, au même titre que le Programme 2030 ou la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

En profitant de l'élan créé par le Sommet d'Istanbul, il est, selon lui, crucial que la communauté internationale poursuive ses efforts sur cinq fronts: la création d'un leadership fort pour traiter des causes profondes des crises et des conflits; la nécessité d'un partage équitable du fardeau de l'aide humanitaire; l'examen des répercussions mondiales des crises humanitaires; le soutien à apporter à la relation entre aide humanitaire et aide au développement par des politiques centrées sur l'homme; et enfin l'augmentation et l'optimisation des ressources financières.

En conclusion, le représentant a assuré qu'en tant que deuxième contributeur mondial de l'aide humanitaire en 2015, son pays entendait poursuivre ses efforts dans ce domaine, que ce soit en Somalie, en Haïti, au Myanmar, en Iraq ou en Syrie. Le Sommet d'Istanbul a constitué, à ses yeux, un bon point de départ pour parvenir à l'objectif commun de « sauver des vies et, ainsi, de sauver l'humanité ».

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a mis en garde contre les tentatives de se servir de l'action humanitaire pour faire avancer des intérêts politiques. La Syrie, a-t-il dit, est attachée aux principes de l'aide humanitaire, à savoir l'impartialité et la neutralité, sans oublier le respect de la souveraineté des États car les pays qui ont besoin de l'aide doivent avoir leur mot à dire. Le représentant a donc accusé certains des coauteurs des résolutions présentées aujourd'hui de chercher à politiser les crises humanitaires.

La solution aux crises humanitaires réside dans l'identification de leurs causes profondes dont la première en Syrie est le terrorisme, a estimé le représentant, insistant sur le fait que la violence, la pauvreté et les catastrophes naturelles n'en sont pas les principales causes. Il faut, a-t-il estimé, condamner plus vigoureusement les actes terroristes et reconnaître l'« hystérie terroriste » qui prévaut actuellement dans le monde et qui n'épargne personne. C'est le terrorisme, a affirmé le représentant, qui est le principal facteur du conflit en Syrie. Il faut donc arrêter de le financer, de l'aider, d'abriter ses groupes. Mais, s'est-il résigné, tout le monde est resté sourd aux appels de la Syrie. Notre position a été déformée et notre sincérité, remise en cause, a-t-il accusé, en appelant à la pleine application des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur le terrorisme.

La deuxième cause de la crise humanitaire en Syrie, a-t-il poursuivi, sont les sanctions qui ont des conséquences catastrophiques, ce qui n'a pas empêché certains auteurs de la résolution omnibus présentée aujourd'hui d'appuyer des sanctions. Le représentant a attiré l'attention sur un rapport du Secrétaire général qui établit clairement les conséquences négatives des sanctions imposées par l'Union européenne et les États-Unis sur les populations.

Le représentant a aussi dénoncé le fait que la Turquie ait refusé que son pays participe au Sommet mondial de l'action humanitaire. C'est ce refus qui a poussé la Syrie à s'opposer à toute mention du Sommet dans la résolution, s'est-il expliqué. En réponse au représentant d'Israël, il a déclaré que le sionisme est une forme de racisme qui peut s'apparenter à l'idéologie de Daech: Israël veut établir un État exclusivement réservé à des Juifs même dans le territoire palestinien occupé. C'est comme Daech qui veut créer un État exclusivement réservé aux Musulmans. De nombreuses résolutions de l'ONU ont condamné la politique d'Israël et il est temps de contrer cette politique. La Syrie quant à elle le fera le moment venu, a conclu le représentant.

Alors que les besoins humanitaires ne cessent de croître années après années, les règles fondamentales du droit international sont bafouées comme jamais auparavant, a observé M. OLIVIER MARC ZEHNDER (Suisse), déplorant que, dans ce contexte, les travailleurs humanitaires soient régulièrement pris pour cibles et leur accès aux populations de plus en plus

refusé. Face à ce constat, a-t-il dit, la communauté internationale doit apporter une réponse forte et unie. Les résolutions soumises à l'Assemblée générale en sont, selon lui, l'expression.

Le représentant a souhaité insister sur trois points fondamentaux. Tout d'abord, il a appelé au respect du droit international humanitaire par toutes les parties à un conflit armé. Dans ce cadre, l'accès à ceux qui sont dans le besoin doit être amélioré et la sécurité de ceux qui risquent leur vie pour prendre soin des blessés et des malades doit être renforcée. Si les auteurs de violations doivent être efficacement poursuivis, il est aussi du devoir de la communauté internationale, à la lumière des conflits en cours, de renforcer la protection de toutes les victimes de guerre et de la mission médicale, conformément aux Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels.

Le délégué a ensuite estimé que le phénomène de déplacement forcé, suite à des catastrophes naturelles, au changement climatique ou à des conflits armés, requiert une étroite coordination des différents instruments de l'humanitaire et du développement mais aussi la promotion de la paix et des droits de l'homme. Il a ainsi plaidé pour une approche qui englobe la prévention, la protection et la résilience.

En troisième lieu, a poursuivi le représentant suisse, les engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul offrent une opportunité unique de transformer et de renforcer, de manière durable, le système humanitaire global. Ces engagements, notamment dans le cadre du « Grand Compromis », doivent se concrétiser afin de fournir une réponse humanitaire plus efficace.

Saluant la réponse que représentent les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, il a par ailleurs regretté que de réels progrès n'aient pu être atteints en matière de droit international humanitaire lors des négociations qui se sont heurtées aux « positions inflexibles de certaines délégations ». De même, il a déploré que le traditionnel consensus n'ait pas été respecté dans le cadre de la résolution « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ». Enfin, s'agissant de la résolution « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », il a regretté que le consensus obtenu dans la salle n'ait pas été respecté lors de la « procédure de silence ».

Mme INGA KANCHAVELI (Géorgie) s'est dite inquiète de l'absence d'accès humanitaire dans de nombreuses régions du monde. Elle a dénoncé le fait que 20% du territoire géorgien ne soit pas accessible, même aux ONG humanitaires et aux organismes de l'ONU en raison d'une occupation illégale. Des centaines de victimes ne sont pas autorisées à rentrer chez elles, privées de leurs droits élémentaires notamment à l'éducation, à la santé et au retour. Elle a exigé une solution durable aux problèmes des personnes déplacées, notamment leur retour sûr et volontaire. Ces retours doivent se faire avec efficacité et la communauté internationale doit défendre ce droit et protéger les personnes qui expriment leur volonté de retourner chez elles.

Mme KAITLYN SHELAGH ELIZABETH PRITCHARD (Canada) a noté que nous vivons dans un monde de plus en plus complexe avec des crises longues qui sont devenues la norme. Face à cette situation, a-t-elle déclaré, nous devons œuvrer de concert pour travailler à une approche novatrice qui tienne compte des causes profondes des conflits.

Le Canada, a souligné la représentante, demeure très préoccupé par le nombre croissant de personnes subissant des déplacements forcés de même que par la discrimination et la marginalisation qui marquent l'expérience de nombreux réfugiés et migrants à l'échelle mondiale. Elle a ajouté que son pays était reconnaissant de la générosité des nombreux pays et collectivités hôtes partout dans le monde et continuera d'assumer sa responsabilité d'accueil à l'égard de ses voisins les plus vulnérables, au moment où ils en ont le plus besoin.

Assurant que le Canada entend répondre aux besoins partout dans le monde, elle a précisé que son gouvernement avait promis d'augmenter l'aide humanitaire versée en 2016-2017 d'au moins 10% par rapport aux 684 millions de dollars versés au total en 2015-2016. Cette somme, a-t-elle indiqué, aidera nos partenaires de l'ONU, de la Croix-Rouge et des ONG à mieux soutenir les personnes touchées par les crises, y compris les « crises oubliées ».

Évoquant par ailleurs la nécessité de protéger les femmes et les filles, elle s'est déclarée préoccupée par la multiplication des attaques aveugles contre des civils. En tant qu'État Membre, le Canada considère qu'il ne faut pas oublier les principes du droit international humanitaire, notamment pour permettre un accès aux victimes des conflits. Ces obligations, qui relèvent de la responsabilité juridique des États, sont aussi au cœur même de l'humanité.

Elle a enfin jugé que le fait de soumettre à un vote la résolution sur la sûreté et la sécurité, traditionnellement adoptée à l'unanimité, envoyait « un mauvais message », compte tenu de l'ampleur de la crise humanitaire à laquelle la communauté internationale doit faire face.

M. FAIYAZ MURSHID KAZI (Bangladesh) a rappelé les principes de l'aide humanitaire que sont l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. Il a appelé à une meilleure cohérence et à une meilleure coordination entre États Membres, organismes des Nations Unies et autres parties prenantes. Il a dénoncé la politisation « inutile » de l'aide humanitaire. Pour lui, le développement durable est le « traitement préventif le plus efficace » contre les crises humanitaires. Ce développement doit viser le renforcement de la résilience et la réduction de la dépendance à l'aide humanitaire. Il faut aussi répartir de manière plus équitable le financement de l'humanitaire et du développement pour ne nuire à aucun d'eux. De nombreux pays, comme le Bangladesh qui fait partie des pays les moins avancés (PMA), souffrent de contraintes systémiques en termes de financement, de technologies et de capacités de développement, qui les empêchent de s'attaquer avec efficacité aux crises humanitaires. La communauté internationale doit donc mettre au point un mécanisme pour fournir un appui financier et technique renforcé, durable, souple et pluriannuel, a conclu le représentant qui a plaidé pour l'accès humanitaire.

M. BARLYBAY SADYKOV (Kazakhstan) a déclaré que son pays soutenait la résolution sur les conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl, document dont il est coauteur. Il s'est félicité de la décision de faire du 26 avril une Journée internationale de commémoration de cette catastrophe, espérant que cette date symbolique permettra de sensibiliser l'opinion mondiale sur les conséquences à long terme des catastrophes nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima.

Rappelant que le Kazakhstan avait été en première ligne dans les opérations de secours mises en place au lendemain de la catastrophe survenue dans la centrale de Tchernobyl, le 26 avril 1986, le délégué a indiqué que son pays avait également participé aux opérations de reconstruction en Ukraine, fournissant une aide de plus de 2 millions d'euros. Il a toutefois rappelé que les terres autour de la centrale sont aujourd'hui inutilisables, que la zone a été désertée et que plus de cinq millions de personnes ont été directement affectées, avec des maladies qui ont encore aggravé la situation humanitaire. De fait, a-t-il souligné, les efforts internationaux devront s'accélérer afin que l'on puisse revenir à la normale.

Il a ajouté que son pays, où plusieurs centaines d'essais nucléaires ont eu lieu jusqu' en 1989, a renoncé aux armes nucléaires après son indépendance en 1991, et accueille désormais une conférence internationale sur le sujet, ce qui lui vaut d'être reconnu comme un acteur de premier plan de la lutte contre la prolifération nucléaire. Dans cet esprit, a-t-il dit en conclusion, le Kazakhstan travaille aujourd'hui en étroite coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et restera « aux côtés des peuples du monde qui ont souffert des essais et de la prolifération nucléaires ».

M. ALASAN SENGHORE, Observateur permanent de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), a rappelé que, cet automne, les États Membres ont adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et le Nouveau Programme pour les villes, qui reconnaissent, chacun à sa façon, l'importance de créer des passerelles entre l'action humanitaire et le développement. « Ces passerelles sont 'critiques' si l'on veut répondre efficacement aux besoins humanitaires croissants », a-t-il estimé.

Il a souligné que le principe de « ne laisser personne sur le côté » inscrit dans le Programme 2030 ne peut pas être réalisé sans répondre aux besoins des victimes de la crise humanitaire. Par l'adoption de la Déclaration de New York, la communauté internationale a reconnu le besoin urgent d'agir pour éviter les pertes de vies humaines ainsi que les souffrances et les indignités qui touchent ces populations vulnérables, s'est-il félicité. Saluant les démarches en cours dans le cadre du pacte mondial des Nations Unies, le représentant a dit son espoir que le pacte fixera des objectifs concrets en vue de réduire le nombre de morts et éviter les privations et les souffrances chez les migrants. Il s'est également réjoui que la FICR puisse offrir son expertise au cours des consultations sur le pacte mondial l'an prochain.

S'agissant de l'aide humanitaire qui a pris de l'importance dans l'agenda politique international l'année dernière, notamment par le biais du « Grand Compromis » sur le financement humanitaire, le représentant a estimé qu'un plus grand appui aux acteurs locaux peut faire la différence en termes de rapidité, d'efficacité et de justesse de l'aide humanitaire. Or, a-t-il regretté, si ces intentions ont déjà été formulées dans des résolutions du Conseil économique et social (ECOSOC) et de l'Assemblée générale, elles ne se sont pas autant traduites dans la réalité. À ce titre, il s'est dit convaincu que les engagements pris dans le cadre du « Grand Compromis », y compris celui de canaliser 25% des fonds humanitaires aussi directement que possible vers les acteurs locaux et nationaux d'ici à 2020, sera un pas dans la bonne direction.

Force est de constater que la communauté internationale n'est pas à la hauteur en ce qui concerne l'identification des mécanismes pour mobiliser rapidement des fonds nécessaires à l'action locale, a déploré le représentant. Indiquant que, de son côté, le Fonds d'urgence pour les secours en cas de catastrophes du FICR a la capacité de distribuer des ressources aux opérations de secours d'urgence dans les 24 heures, et avec un minimum de bureaucratie, tout en tenant une comptabilité adéquate, il a reconnu que « ce n'est pas suffisant » et précisé que la FICR travaille actuellement avec ses partenaires du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et plusieurs donateurs pour mettre en place un fonds de renforcement des capacités orienté vers la durabilité et la flexibilité.

Le représentant a encore salué la prise en compte, dans la résolution sur les catastrophes naturelles adoptée cette année, de l'utilité de développer et d'améliorer les systèmes de préparation prévisionnels, d'anticiper les catastrophes naturelles afin que les ressources soient immédiatement disponibles, et de réaliser des investissements pour prévenir les risques de catastrophes. Il a, à ce sujet, relevé que la FICR teste actuellement dans neuf pays, un mécanisme de financement basé sur les prévisions, actionné avant qu'une catastrophe ne survienne, et qui permet d'allouer des fonds et de prendre des mesures concrètes le plus rapidement possible. Le dispositif a notamment été testé au Pérou avant El Niño.

Mme DENISE DURAN, délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a voulu que le Programme 2030 ne vienne pas brouiller le rôle « distinct » de l'action humanitaire. L'objectif principal de l'action humanitaire, s'est-elle expliquée, n'est pas de mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Le CICR, a-t-elle insisté, ne poursuit aucune idéologie particulière de progrès politique, économique ou social. « Notre action se concentre exclusivement sur les besoins. » Toutefois, a concédé la représentante, une action humanitaire fondée sur des principes peut faire une contribution « spéciale » à la satisfaction des besoins fondamentaux identifiés dans le Programme 2030, en particulier celui de ne « laisser personne sur le côté » dans les conflits armés. Beaucoup de ces besoins fondamentaux, comme la

sécurité, la nutrition, la santé, l'eau, l'éducation, les conditions de vies et la protection juridique, sont d'ailleurs couverts par le droit international et l'action humanitaires.

Dans les conflits prolongés, a poursuivi la représentante, l'action humanitaire peut faire tenir les infrastructures de développement et les services à un niveau minimal et même opérer comme un filet de sécurité. Une bonne collaboration entre les acteurs humanitaires, les autorités publiques, les institutions de développement et le monde des affaires peut permettre une certaine continuité dans la réalisation des objectifs de développement durable pendant et après le conflit armé. Mais, a insisté la représentante, l'action humanitaire n'est ni le développement ni la consolidation de la paix qui tendent tous deux à avoir des objectifs politiques. Lorsqu'un État assume ses responsabilités humanitaires, a-t-elle ajouté, en parlant de la résolution 46/182, des organisations comme le CICR sont mieux à même d'aider les populations et de leur apporter les services dont ils ont besoin. La différence entre le succès et l'échec de l'action humanitaire tient souvent à la qualité du gouvernement, a-t-elle souligné.

L'année 2017, a-t-elle conclu, verra la mise en œuvre des nouvelles politiques adoptées cette année et l'élaboration des pactes pour les migrants et les réfugiés. Dans ce cadre, le rôle de l'action humanitaire et les responsabilités des États doivent rester au centre et la clef résidera dans la nette distinction entre action humanitaire et Programme 2030. Les besoins de gens, comme les déplacés et les personnes disparues, doivent être au cœur de ces nouvelles politiques humanitaires.

Adoption de résolutions

L'Assemblée a adopté sans vote les résolutions sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ([A/71/L.32](#)); la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement ([A/71/L.33](#)); l'assistance au peuple palestinien ([A/71/L.31](#)); et les conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl ([A/71/L.28](#)).

L'Assemblée a aussi adopté la résolution sur la **sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies** ([A/71/L.34](#)), après avoir rejeté par 16 voix pour, 84 voix contre et 26 abstentions, l'amendement du Soudan sur l'alinéa 26 du préambule ([A/71/L.36](#)), et par 22 voix pour, 80 voix contre et 23 abstentions, l'autre amendement ([A/71/L.37](#)) visant à supprimer le paragraphe 7 du dispositif qui se lit comme suit: « engage tous les États à envisager de devenir parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale ».

Au nom de l'Union européenne, le représentant de la Slovaquie a souligné que le Statut de Rome reconnaît comme crime de guerre les attaques contre le personnel humanitaire. Il s'est félicité de ce que toutes les parties à ce Statut de Rome aient rejeté l'amendement soudanais.

Son homologue du Soudan a rappelé que jusqu'ici son pays ne s'était jamais opposé à la résolution. Mais, au regard des « éléments controversés », il a dû abandonner sa position traditionnelle. Le représentant a accusé l'Union européenne d'avoir essayé de contourner l'amendement pendant les négociations. Le Soudan réclame en effet la suppression de toute mention du Statut de Rome.

Le représentant du Liechtenstein a argué que le libellé du paragraphe 7 reprend le consensus dégagé depuis des années. Il est alarmant, a-t-il dit, que ce consensus soit remis en cause aujourd'hui.

Son homologue de la Fédération de Russie a tenu à souligner que la Cour pénale internationale (CPI) n'a pas été à la hauteur des attentes. En 14 ans, elle n'a rendu que quatre décisions, dans un processus qui a déjà coûté plus de 2 milliards de dollars. Le représentant a rappelé que des

États africains ont déjà élaboré une sortie programmée de la CPI, avant d'appuyer les deux amendements du Soudan.

Explication de position

La représentante de la Lituanie s'est exprimée sur la résolution relative aux conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl. Trente-neuf ans après cet accident nucléaire, qui est un des plus graves du genre jamais survenu, nous souffrons encore de l'impact à long terme de cette catastrophe, a-t-elle témoigné, tout en se félicitant des efforts de la communauté internationale pour en atténuer les effets. Toutefois, a fait valoir la déléguée, la solidarité doit aller au-delà des simples déclarations. La Lituanie reste préoccupée par la construction d'une centrale au Bélarus, au plus près de sa frontière, a-t-elle souligné. Alors que nous commémorons les tragédies de Tchernobyl et de Fukushima, nous devons en tirer les leçons en termes de sûreté et de sécurité. Nous reconnaissons le droit des États de mettre en place des programmes nucléaires civils mais ceux-ci doivent être menés dans le respect des règles établies par l'AIEA, a-t-elle conclu.

Droits de réponse

Le représentant de la Fédération de Russie a souhaité faire une remarque générale concernant la réunion. S'agissant du point de l'ordre du jour relatif à la coordination de l'aide humanitaire, nous nous attendions, a-t-il dit, à parler de questions de fond en matière de coopération internationale. Malheureusement, a-t-il constaté, il y a une tendance, ces derniers temps, à politiser ces questions, reléguant l'aide humanitaire au second plan. Nous n'avons pas parlé, a regretté le représentant, de la manière d'améliorer la coopération internationale et sans vouloir « répondre en détail » à l'intervention de l'Ukraine, je voudrais cependant rappeler, a-t-il dit, le blocus économique de facto que subissent les républiques qui refusent de reconnaître le processus de réformes « inconstitutionnel ». En conclusion, le représentant a appelé les délégations à prêter davantage attention aux aspects de fond et aux initiatives concrètes susceptibles d'améliorer la situation humanitaire des pays touchés.

Choisissant de s'exprimer en arabe, le représentant d'Israël a constaté que certaines déclarations mentionnant son pays avaient déformé la réalité. De fait, a-t-il dit, les attaques contre Israël semblent être le passe-temps favori de certaines délégations. Il a ainsi dénoncé les propos du représentant syrien qui, a-t-il relevé, a fait une déclaration qui est sans lien avec la réalité et qui participe plutôt d'une imagination fertile, alors que des barils d'explosifs continuent d'être largués sur des civils en Syrie, notamment des femmes et des enfants. Le représentant a dit à son homologue syrien: « vous tuez et nous, nous soignons les blessés ». Aujourd'hui, a-t-il ajouté, on ne peut comparer la situation dans le Golan à celle qui prévaut en Syrie. « Elle est incomparablement meilleure qu'en Syrie et que dans le monde arabe en général ». En conséquence, a-t-il conclu, « ces accusations n'ont pas lieu d'être ».

Pour le représentant de l'Ukraine, le fait que les actes commis par la Fédération de Russie dans son pays depuis février 2015 aient un lien direct avec l'acheminement de l'aide humanitaire est une évidence et cela, a-t-il souligné, a été confirmé par les différents rapports des agences onusiennes et lors des débats de la Troisième et de la Sixième Commissions de l'Assemblée générale.

Le représentant de la Syrie a répondu à son homologue d'Israël en disant qu'Israël est le principal ennemi de la Syrie. On ne peut pas croire ce que dit le représentant de la Puissance occupante qui affame et tue des populations entières, a-t-il lancé. Il faut, selon lui, rappeler le rôle d'Israël dans le terrorisme qui sévit dans le Golan syrien. La Puissance occupante prend pour cible des localités syriennes en coopérant avec des terroristes, contrevenant ainsi aux nombreuses résolutions des Nations Unies.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.